

Règlement

Article 1 : Présentation

Le réseau de lecture intercommunal du Pays de Mirepoix organise son premier concours d'Art Postal, dans le cadre de Par-ci Par-là 2023 « Voyage, Voyages » proposé par la Bibliothèque Départementale de l'Ariège.

Article 2 : Condition de participation

Ce concours d'Art Postal est ouvert gratuitement à tous, sans distinction d'âges ou de zones géographiques. Il n'y a pas de frais d'inscription.

Vous pouvez participer dans l'une des deux catégories :

- Jeunesse : jusqu'à 14 ans
- Adulte : 15 et plus

Vous ne pouvez adresser qu'une seule création par nom.

Nous n'accepterons que des œuvres originales (aucune photocopie).

L'œuvre ne devra comporter aucun signe distinctif pouvant permettre de reconnaître l'auteur.

Seront également prohibés tout signe ostentatoire et/ou discriminatoire.

Chacun sera identifiée par un numéro de référence pour garantir l'impartialité des votants.

La participation implique de la part des créateurs l'acceptation du présent règlement et la cession du droit de reproduction et représentation des œuvres, ainsi que les droits de procéder à l'exposition des réalisations en tous lieux.

Les œuvres ne seront pas retournées. Elles pourront être retirées à la Médiathèque de Mirepoix après clôture de l'exposition, au mois de juin.

Article 3 : Technique utilisable

L'Art postal (ou Mail Art) peut se décliner de plusieurs manières : des enveloppes ou des cartes postales originales, des supports variés (carton, tissu, ...).

La technique est libre. N'importe quelle technique artistique pourra être utilisée pour la fabrication des enveloppes illustrées : peinture, dessin, gravure, collage, photographie, broderie...

Utilisez tous les matériaux que vous souhaitez : encre de Chine, aquarelle, fusain, feutre, cire...

Cas spécifique : les photos

Si le participant utilise une photo, il garantit qu'il en est l'auteur et qu'il a obtenu les autorisations des personnes présentes sur cette photo ou qu'elle est libre de droits d'auteur et de droits à l'image. Les photos représentant des enfants mineurs sont soumises à une autorisation parentale.

Tout est permis (créations à plat, en relief...) dans la limite des règlements de La Poste (pas de denrées périssables ou d'objets coupants).

Concours Art Postal organisé par le réseau de lecture intercommunal du pays de Mirepoix

Vous pouvez intégrer le ou les timbres que vous désirez.

Seul impératif : les créations doivent arriver par voie postale.

Article 3 : Le thème

Le thème est **le Voyage**.

Pour vous aider, vous pouvez choisir un ou plusieurs mots liés à ce fil conducteur pour débiter l'aventure : valise, avion, train, rêve, intérieur.

Article 4 : Dépôt des créations à la médiathèque de Mirepoix

La création postale devra, par définition, être timbrée (affranchie au tarif en vigueur) et comporter l'adresse du destinataire notifiée ci-dessous :

**Médiathèque de Mirepoix
Concours d'Art postal « Le voyage »
14 Rue Vidal Lablache
09500 Mirepoix**

Le timbre et l'oblitération seront impérativement portés directement sur l'œuvre.

L'adresse du destinataire doit rester visible.

Date limite d'envoi : le 30 avril 2023 (caché de la poste faisant foi)

Les créations doivent être postées individuellement puisque le principe de l'Art Postal est que l'œuvre soit visible durant son « voyage ».

Le bulletin d'inscription ci-dessous devra être rempli et collé au dos de la création.

Aucune enveloppe ne sera ouverte à la réception, ni pour l'exposition.

Aucune œuvre ne sera acceptée si elle n'a pas été envoyée par la poste.

Le destinataire n'est en aucun cas responsable des dommages, délais et pertes liés au transport par la Poste de l'objet. Les candidats qui le souhaitent pourront adresser leurs œuvres en recommandé.

Article 5 : Sélection

Le réseau de lecture intercommunal du pays de Mirepoix se réserve le droit de ne pas sélectionner pour le concours des œuvres ne répondant pas au thème précité ou au contenu inapproprié.

Article 6 : Exposition

Les œuvres d'art envoyées par les participants feront l'objet d'une exposition publique durant le mois de mai 2023 aux horaires d'ouverture de la médiathèque de Mirepoix.

L'exposition présentera l'ensemble des pièces réalisées par les participants (sous réserve de places suffisantes)

Les créations feront également l'objet d'une trace papier et/ou virtuelle.

Un livre (physique ou virtuel) consacré à cette première exposition d'Art Postal sera réalisé. Les noms et prénoms des participants, ainsi que l'origine géographiques des œuvres seront indiqués. Toute personne ne souhaitant pas y figurer, devra le formuler sur le bulletin de participation.

Article 7 : Le jury

Le jury sera composé du public venant voir l'exposition.

Modalités de vote :

Chaque votant remettra un coupon dans une urne à disposition à la Médiathèque de Mirepoix avec les numéros des œuvres choisis parmi les deux catégories.

Chaque votant ne pourra voter qu'une fois.

Article 8 : Récompenses

Les lauréats du concours seront avertis personnellement par mail ou téléphone aux coordonnées indiquées sur le bulletin de participation.

Le premier prix pour chaque catégorie :

- un bon d'achat d'une valeur de 100 € (cent euros) délivré par la Librairie Papeterie Surre MAJUSCULE, 38-40 Rue Théophile Delcassé, 09000 Foix.

Article 9 : Cession de droits

Par l'acceptation du présent règlement, les participants consentent à rendre leur œuvre publique et cèdent à titre gratuit les droits de représentation et de reproduction y afférents : communication de l'œuvre au public par voie d'affichage, numérique (toute publication sur réseaux, sur disque dur, CD/DVD, clé USB, et.) ...effectuées par le réseau de lecture du pays de Mirepoix.

Ils acceptent que leur œuvre soit photographiée par le public.

Article 10 : Non-respect du règlement

Tout manquement aux précédentes conditions entraîne la disqualification du concurrent.

Article 11 : Annulation

Le réseau de lecture du pays de Mirepoix se réservent le droit de modifier ou d'annuler les conditions de ce règlement.

**Bulletin de participation au concours d'Art Postal « Le voyage »
organisé par le réseau de lecture du pays de Mirepoix**

Date limite d'envoi : le 30 avril 2023 (cachet de la poste faisant foi)

Nom : **Date de naissance :** / /

Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal : **Ville :**

Téléphone :

Adresse courriel :

☐ **J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement du concours
et j'en accepte les conditions.**

☐ **Je refuse d'apparaître dans le livre.**

Date et signature du participant :

(Signature des parents pour les mineurs)

Les informations portées sur ce formulaire sont collectées par la Communauté de communes du Pays de Mirepoix, en qualité de responsable de traitement, à des fins d'inscription à ce concours

Les destinataires des données sont les services de la Médiathèque de la Communauté de communes du Pays de Mirepoix

Ces données seront conservées selon les dispositions réglementaires concernées, pour toute la durée du traitement susvisé, jusqu'à la fin de l'évènement concerné.

*En vertu du Règlement Général sur la Protection des données, entré en application le 25 mai 2018, et de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez bénéficier d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez-vous adresser à **Médiathèque de Mirepoix- 14 Rue Vidal Lablache 09500 Mirepoix***

Le Délégué à la Protection des Données personnelles est le technicien informatique de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix que vous pouvez contacter pour tout renseignement supplémentaire.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. »

Pour les vidéos et photos

Je soussigné [nom et prénom de la personne], autorise par la présente la Communauté de communes du Pays de Mirepoix à diffuser la (les) photographie(s) / la (les) vidéo(s) suivantes, sur lesquelles je figure : [identifier précisément la (les) photo(s) ou séquence(s) vidéo : date, contexte de la prise de vue, ...] en vue de les mettre à la publication sur le Bulletin de la Communauté de communes du Pays de Mirepoix et/ou sur le site internet désigné à l'adresse : <https://www.cc-paysdemirepoix.fr> où seront publiées les images.

Valable pour une durée de [durée souhaitée ou indéterminée], cette autorisation pourra être révoquée à tout moment. La présente autorisation est personnelle et incessible, et ne s'applique qu'au support explicitement mentionné.

Fait à, le

Signature »